

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Dany Paquet, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2020-07-111 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2020-07-112 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2020-07-113 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 1^{er} juin 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-07-114 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, le procès-verbal du 10 juin 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-07-115 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés 2 juin au 5 juillet 2020:	\$ 29, 104.77
Salaire 2 juin au 6 juillet 2020:	\$ 36, 509.37
Comptes à payer du 6 juillet 2020 :	\$ 56, 729.31
Prélèvement :	\$ 15, 116.38
 TOTAL :	 \$137, 459.83

Céline Chayer
Directrice générale

2020-07-116 - DEMANDE DE M. JACQUES GABOURY

La municipalité a procédé à l'installation d'une pancarte avertisseur de vitesse sur le chemin de la rivière et fait l'installation de deux dos d'âne sur le chemin du Lac suite aux demandes reçues.

2020-07-117 - DEMANDE DE M. DAVID LALONDE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'installation d'une lumière de rue au bout du chemin du Lac.

2020-07-118 - DOSSIER CN

Dépôt de la lettre reçue du CN.

2020-07-119 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-02

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de M. Jean-Guy Labrecque pour le lot 3 766 894 qui est de nature à permettre la construction d'un bâtiment principal commercial d'entretien et de mécanique automobile avec une marge latérale gauche jusqu'à 5, 01 mètre au lieu de 6 mètres.

2020-07-120 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-03

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de M. Daniel Dubé et Mme Mélanie Monté pour le lot 3 766 712 qui est de nature à permettre la construction d'une piscine avec une marge arrière et latérale jusqu'à 0, 88 mètres au lieu de 2 mètres des limites de propriété.

2020-07-121 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-04

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure de M. Jean Sénécal pour le lot 5 068 728 qui était de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type cabane à jardin en cour avant.

2020-07-122 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-05

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure de Mme Valérie Caron et M. Carle Ménard pour le lot 3 974 320 qui était de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire jusqu'à 165 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés.

2020-07-123 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-06

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de Pinblanc capital Inc. pour le lot 6 372 478 qui est de nature à permettre la projection d'un lot d'une superficie de 1171,7 mètres au lieu de 1400 mètres avec service d'assainissement des eaux.

2020-07-124 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-07

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de M. Jean Ladouceur et Mme Carolyne Gallant pour le lot 4 083 539 qui est de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché avec une porte avant de 9 pieds et une porte arrière de 14 pieds. La porte avant de 9 pieds est acceptée mais la porte arrière de 14 pieds est refusée.

2020-07-125 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-08

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de M. François Labelle pour le lot 3 974 246 qui est de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché en cour avant à l'intérieur d'une tête de pipe.

2020-07-126 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-09

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de M. Scott Belhumeur pour le lot 3 766 348 qui est de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché en cour avant avec une porte de 9 pieds au centre sous les conditions suivantes;

- Retirer le cabanon non conforme au marge latérale pour un emplacement conforme;
- Déplacer l'équipement de chauffage dans le nouveau garage;
- Uniquement une seule porte de 9 pieds sur les trois portes projetés (celle du centre)

2020-07-127 - ADOPTION DÉROGATION MINEURE 2020-10

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la dérogation mineure de Mme Jocelyne Daigle et M. Richard Racine pour le lot 3 768 321 qui est de nature à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage en cour avant.

2020-07-128 - ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

2020-07-129 - DÉMISSION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Mme Annick Beaumont préposé à la bibliothèque et faire un appel de candidature sur le site internet.

2020-07-130 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 POUR LES ANIMAUX AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Réjean Fournier donne avis de motion pour la présentation du règlement ni 2020-07 pour les animaux avec dispense de lecture.

2020-07-131 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 POUR LES ANIMAUX

Présentation du règlement numéro 2020-07 pour les animaux.

2020-07-132 - DÉMOLITION MAISON DE PRATIQUE CHEMIN FRONTIÈRE

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour la démolition de la maison de pratique située au 248 chemin Frontière.

2020-07-133 - RÉOLUTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseillers les Municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Mme Céline Chayer, directrice générale et M. Patrick Bousez, Maire soient autorisés à signer, pour le compte de la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Mme Céline Chayer soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2020-07-134 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :23 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.